

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**ARRÊTÉ DU MAIRE CONTRE LE PROTOXYDE D'AZOTE**  
**La Ville de Bayonne interpelle et sensibilise aux dangers**  
**face à la consommation de protoxyde d'azote**

**Le protoxyde d'azote, aussi appelé « gaz hilarant » ou « proto » par ses adeptes, est un gaz stocké sous forme de cartouches et communément utilisé en médecine ou en cuisine dans des siphons à chantilly notamment. Son usage détourné par voie d'inhalation, en hausse sur le territoire, préoccupe la Ville de Bayonne. Le Maire de Bayonne, Jean-René Etchegaray, s'est donc saisi du sujet avec l'adoption d'un arrêté pour en interdire la détention, l'usage détourné et le dépôt dans l'espace public. Les dangers sont multiples pour l'environnement, la tranquillité publique, mais avant tout et surtout, pour la santé de ses consommateurs.**

Le consommateur de protoxyde d'azote s'expose à des risques graves pour sa santé, cette substance addictive peut engendrer de graves symptômes, que la consommation soit occasionnelle ou fréquente, dont des atteintes neurologiques et neuromusculaires graves comme des paralysies, troubles respiratoires, psychiatriques et cardiaques, des risques cardiovasculaires...

Pour rappel la Loi n° 2021-695 du 1er juin 2021 interdit la vente aux mineurs, ainsi que sa commercialisation dans les débits de boissons et tabac.

Face à la recrudescence de ce phénomène, une proposition de loi visant à interdire la vente aux particuliers dans l'ensemble des commerces (y compris la vente en ligne) et prévenir les risques via des sessions de prévention dans les collèges et les lycées, a été adoptée en première lecture le mercredi 29 janvier 2025.

La Ville de Bayonne et les autorités sanitaires ont constaté depuis l'automne 2024 une présence voire une augmentation du phénomène sur la commune. Des cartouches et autres bonbonnes de protoxyde d'azote sont retrouvées régulièrement dans les espaces publics. Au-delà de l'atteinte à l'environnement causée par l'abandon de ces déchets qui doivent être traités via les déchetteries, la Ville de Bayonne souhaite alerter sur les risques de santé publique et sensibiliser les habitants, les familles et les jeunes sur les effets.

Pour toutes informations complémentaires ou pour disposer d'un accompagnement ou d'un soutien, des professionnels se tiennent à disposition des habitants :

**CSAPA Bizia – CJC** (Consultation Jeune Consommateur) : 05 59 44 31 00

**CAARUD Addictions France** : 05 59 46 31 13

**CENTRE HOSPITALIER COTE BASQUE** - service d'addictologie : 05 59 44 33 61

À noter qu'en complément, les jeunes volontaires du service civique bayonnais engagés pour la mission « Médiation par les pairs » évoquent notamment les risques dans les lycées.

Pour plus d'informations, la Ville de Bayonne a créé une information spécifique aux dangers du protoxyde d'azote sur [son site internet bayonne.fr rubrique Santé](https://www.bayonne.fr/rubrique-sante)